

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### PREMIÈRE MINISTRE

#### Arrêté du 11 mai 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Espaces de données mutualisées - vague 2 »

NOR : PRM12312839A

La Première ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 modifiée de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2010-80 du 22 janvier 2010 modifié relatif au secrétariat général pour l'investissement ;

Vu le décret du 26 janvier 2022 portant nomination du secrétaire général pour l'investissement ;

Vu le décret du 20 mai 2022 portant délégation de signature (secrétariat général pour l'investissement) ;

Vu la convention du 4 juin 2021 entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des dépôts et consignations, l'EPIC Bpifrance et la société anonyme Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Soutien au déploiement ») ;

Vu le compte rendu de validation du comité de pilotage ministériel opérationnel « numérique » en date du 10 mars 2023,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de l'appel à projets « Espaces de données mutualisées - vague 2 » du plan France 2030, relatif à l'action « Soutien au déploiement », est approuvé (1).

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2023.

Pour la Première ministre et par délégation :

*La secrétaire générale adjointe  
pour l'investissement,*

G. LEVEAU

---

(1) Le cahier des charges est consultable sur les sites internet de Bpifrance et du secrétariat général pour l'investissement : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>.